

Conseil Général du Loiret – Préfecture du Loiret

**Schéma Départemental en faveur de la famille, de
l'enfance et de la jeunesse**

2004 - 2009

FICHES ACTIONS

Avertissement

Les fiches actions mentionnées en grisé sont transversales aux 3 schémas départementaux (Enfance-Famille-Jeunesse, Personnes âgées, Personnes handicapées).

SOMMAIRE

1^{ère} Orientation stratégique : Placer l’usager au cœur du dispositif	5
Améliorer le soutien aux futurs et jeunes parents	6
Pérenniser les actions de prévention pertinentes, favoriser leur développement et diversifier les modes de prise en charge	7
Mener une politique volontariste de prévention et de promotion de la santé	8
Développer des actions de prévention en matière d’abus sexuel et améliorer la prise en charge des mineurs victimes	9
Favoriser une approche concertée des situations individuelles	10
Développer des réponses d’accompagnement pour les enfants et adolescents ne bénéficiant (ou risquant de ne bénéficier) d’aucune prise en charge (scolarité, soins, éducation spéciale)	11
Améliorer les réponses offertes aux personnes victimes de violences conjugales	12
Adapter les réponses apportées en matière d’insertion des jeunes	13
Apporter une réponse spécifique a l’accueil de jeunes migrants	14
Améliorer les réponses auprès des jeunes en situation de délinquance	15
2^{ème} Orientation stratégique : Assurer l’efficacité du dispositif	16
Adapter les taux d’équipement en matière de places d’hébergement et de service	17
Diversifier les modes de prise en charge	18
Donner une nouvelle impulsion à la prévention spécialisée	19
Développer le partenariat avec le secteur hospitalier	20
Renforcer le dispositif d’accueil familial	21
Mettre en place un tableau de bord départemental sur les capacités d’accueil de la petite enfance	22
Réviser le tableau de bord départemental sur les capacités et places disponibles et réguler les admissions	23

Mettre en place un tableau de bord départemental sur les capacités d'accueil dans le cadre des dispositifs d'urgence	24
Définir un protocole d'accueil d'urgence et d'accueil immédiat	25
Réviser les projets d'établissements et de services	26
Elaborer une charte de l'accueil familial	27
Engager une démarche qualité dans les établissements et services	28
3^{ème} Orientation stratégique : travailler en synergie pour une meilleure efficacité du dispositif	29
Mettre en place des outils partagés d'information et de communication	30
Mettre en place une observation partagée du dispositif Famille, Enfance et Jeunesse	31
Suivre la mise en œuvre du schéma départemental	32
Optimiser et partager les procédures de contrôle	33

1^{ère} Orientation stratégique : Placer l'utilisateur au cœur du dispositif

Il s'agit de développer et améliorer les réponses apportées aux familles afin de créer un environnement favorable à leur bien être et d'éviter la dégradation des situations. Il s'agit également d'affirmer la nécessité d'apporter des réponses spécifiques à des publics identifiés comme particulièrement fragiles.

Objectifs stratégiques

- Prévenir et promouvoir (1.1.)
- Mieux répondre (1.2.)

Fiche n°1.1.2. FEJ – action n°2		Pérenniser les actions de prévention pertinentes, favoriser leur développement et diversifier les modes de prise en charge		Date de dernière mise à jour : 19 avril 2004		
Pilote : Institution à déterminer Référent projet : CG – M. E. LEMAIRE – Chef de mission PMI		Objectif stratégique : Prévenir et promouvoir		Publics visés : parents et enfants		
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE		
Favoriser le développement d'actions de médiations et d'accueil Parent-enfant Favoriser l'action de la petite enfance dans le cadre de la prévention Améliorer le travail de prévention en développant l'information et la coordination notamment avec le secteur de la pédopsychiatrie Définir les priorités dans le cadre de la prévention précoce Prévenir les situations de danger et répondre aux interventions demandées au titre de l'assistance éducative		DDASS – PJJ - DSD - CAF, COLLECTIVITES LOCALES – EDUCATION NATIONALE ASSOCIATIONS CMP CMPP – CAMSP	Soutien du financement des actions pertinentes			
						ELEVÉE
						ASSEZ FORTE
				MOYENNE		
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :						
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'information relative aux actions mises en place (accueils parents / enfants, médiation parents et parents-enfants...) - Articuler ces actions avec l'ensemble des dispositifs de l'enfance, notamment ceux de la protection de l'enfance - Promouvoir le développement des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) - Développer des accueils souples dans le cadre de la petite enfance (parents en difficultés professionnelles, temps de crise, problèmes de santé...) type relais parentaux ou d'accueil à la journée - Sur les AEP-AEMO, il s'agit d'observer si le dispositif permet de répondre à l'ensemble des situations 						
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION	
Unités	Quantités	Fréquence				
Places d'accueil petite enfance Nombre d'actions collectives		Annuelle	Privilégier le secteur rural et	Étape 1 : Recensement des actions de prévention et d'actions éducatives existantes en évaluant notamment les dispositifs d'AEP et d'AEMO Étape 2 : Etudier et diversifier les modalités de développement de réponse par UTS Étape 3 : Concrétiser des actions avec des porteurs de projet voire avec des collectivités (petite enfance)	Étape 1 : 3 mois Étape 2 : 12 mois Étape 3 : 24 mois	
			L'est du département			

Fiche n° 1.1.3. <i>FEJ – action n°3</i>			Mener une politique volontariste de prévention et de promotion de la santé		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : DDASS – médecin Référent Projet : DDASS -			Objectif stratégique : Prévenir et promouvoir		Publics visés : Enfants et jeunes	
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE	
S'approprier conjointement les programmes de santé existants Favoriser le développement d'actions y compris dans les champs non couverts en faisant connaître les financements potentiels Faire connaître les actions de promotion de la santé existantes et leurs promoteurs aux professionnels prenant en charge le public visé			DSD – DDASS - ASSOCIATIONS RESEAUX PROFESSIONNELS ETABLISSEMENTS SOCIAUX COLLECTIVITES PUBLIQUES EDUCATION NATIONALE ETABLISSEMENTS DE SANTE		ELEVEE ASSEZ FORTE MOYENNE	
<u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u>						
<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de promotion de la santé auprès du public visé - Sensibiliser et former les professionnels prenant en charge le public visé 						
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION	
Unités	Quantités	Fréquence				
actions menées	A définir	A définir	Effets des actions menées sur la population visée	Etape 1 : Recensement des acteurs de la santé publique et des actions de promotion de la santé existantes et développement d'actions partenariales Etape 2 : communication auprès des professionnels Etape 3 : utilisation par les professionnels des outils proposés	Etape 1 : 12 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : 6 mois	
			Implication des professionnels dans le renforcement de la promotion de la santé			

Fiche n° 1.1.4. <i>FEJ – action n°4</i>		Développer des actions de prévention en matière d’abus sexuel et améliorer la prise en charge des mineurs victimes		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04		
Pilote : CG – pilote à déterminer Référent projet : CG – J.F. KERR – Chef de mission ASE				Objectif stratégique : Prévenir et promouvoir		Publics visés : les jeunes parents, les enfants, et adolescents
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES		COUTS		
<ul style="list-style-type: none"> - établir l’inventaire de toutes les actions entreprises en matière de prévention des abus sexuels et identifier les champs non couverts - Définir des protocoles partagés de prise en charge des mineurs victimes. 		CENTRE DE PLANIFICATION AVEM – ETABLISSEMENTS DE SANTE - JUSTICE DANS LA CITE - UDAF MAISON DES DROITS DE L’ENFANT, MAISON DE LA FAMILLE, ACF EDUCATION NATIONALE – PJJ -				PRIORITE
						ELEVÉE
						ASSEZ FORTE
						MOYENNE
<u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u>						
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mesurer la fréquence de ces situations de maltraitance dans une observation partagée - Promouvoir sur le plan départemental des actions de prévention en matière d’abus sexuel (classe d’âge cible, formation des professionnels ; etc.) - Elaborer et mettre en œuvre de manière pluri institutionnelle des protocoles d’intervention et de prises en charge de mineurs victimes 						
ELEMENTS QUANTITATIFS D’EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D’EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence				
			Evolution du nombre de signalements		Etape 1 : Groupe de travail en vue d’établir un diagnostic	Etape 1 : 6 mois
			Evolution du nombre de mineurs victimes		Etape 2 : promouvoir des actions de prévention	Etape 2 : 12 mois
					Etape 3 : élaborer des protocoles d’interventions en matière de traitement des signalements et de prise en charge des mineurs victimes	Etape 3 : 6 mois

Fiche n°1.2.1. <i>FEJ – action n°5</i>		<p align="center">Favoriser une approche concertée des situations individuelles</p> <p align="center">Objectif stratégique : garantir la continuité du parcours entre les dispositifs</p>		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : CG – pilote à déterminer Référent projet : CG – J.F. KERR – Chef de mission ASE				Publics visés : Familles, enfants et jeunes	
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE	
Définir un projet individuel autour duquel les services vont s'engager en terme d'accompagnement. Se doter d'outils communs pour construire le projet individuel, le suivre et l'évaluer.		ASSOCIATIONS EDUCATION NATIONALE – DSD – PJJ – DDASS – ETABLISSEMENTS DE SANTE CDES (EQUIPES TECHNIQUES) -		ELEVEE ASSEZ FORTE MOYENNE	
DISPOSITIF LOI 2002 – 2					
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un partage d'informations sur des situations prises en charge par plusieurs institutions dans le respect des règles juridiques et déontologiques ▪ Cohérence d'ensemble du parcours, en lien avec le projet individuel ▪ Recherche d'une meilleure cohérence d'actions autour d'un projet individuel ▪ Favoriser une culture d'évaluation commune et partagée 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence			
			Réactivité des projets et des ré-orientations Rationalisation du nombre de réunions	Etape 1 : Mise en place d'un groupe de projet pour définir les modalités d'échange dans le respect de l'application de la loi 2002-2 Etape 2 : Adaptation et validation de la trame de projet individuel, définir le mode opératoire (Qui en est le garant ?) Etape 3 : Communiquer auprès de l'ensemble des services et mise en place de l'approche concertée individualisée	Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : 12 mois

Fiche n° 1.2.2. FEJ – action n°6			Développer des réponses d’accompagnement pour les enfants et adolescents ne bénéficiant (ou risquant de ne bénéficier) d’aucune prise en charge (scolarité, soins, éducation spéciale)	Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilotes : CG – J. F. KERR – Chef de mission ASE // DDASS – Référents projet : CG - J.P. RAYMOND – Directeur des Politiques Sociales // DDASS				Publics visés : les jeunes sans accompagnement de jour	
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE ELEVÉE ASSEZ FORTE MOYENNE
Mettre en place une commission départementale pluri-institutionnelle d’observation des situations de rupture et élaborer des protocoles de prise en charge séquentielle			EDUCATION NATIONALE – ETABLISSEMENTS DE SANTE - DDPJJ – JUSTICE– CDES - ARH		
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :					
<ul style="list-style-type: none"> - Même pour les situations les plus difficiles, une prise en charge ne peut s’interrompre tant qu’une autre solution de relais ne soit arrêtée - Mettre des éléments en commun pour, en les étudiant prévenir les situations de rupture (définir de nouvelles pratiques) - Monter des projets spécifiques avec des financements adaptés (cf projet 2000 DPJJ/CG) - Prioriser des situations pour l’orientation dans des lieux de prise en charge (régulation) - Aller vers des prises en charge séquentielles coordonnées (chef de file : garant du projet et de la coordination) - Rechercher un accompagnement pour les jeunes ne disposant d’aucune solution de jour – Promouvoir des protocoles de travail innovants 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D’EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D’EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence			
			Evolution du nombre de jeunes sans prise en charge	Etape 1 : définir la composition de la commission et les critères d’examen des situations par la commission Etape 2 : Mise en place de la commission avec Financeurs afin que ce soit une instance de décision Etape 3 : étudier la mise en œuvre d’accompagnement innovant le cas échéant	Etape 1 : 12 mois Etape 2 : 12 mois Etape 3 : 15 mois
			Nombre de jeunes revenus dans les structures de socialisation		

Fiche n° 1.2.3. <i>FEJ – action n°7</i>			Améliorer les réponses offertes aux personnes victimes de violences conjugales		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04
Pilote : Service de l'Etat (pilote à déterminer) Référent Projet : DDASS			Objectif stratégique : mieux répondre		Publics visés : personnes victimes de violences conjugales
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE
Développer le travail de prévention dans le cadre des violences conjugales. Développer les réponses, en terme d'écoute, d'information, d'accompagnement et d'hébergement.			CLLAJJ ASSOCIATIONS BAILLEURS POLICE NATIONALE GENDARMERIE PROFESSIONNELS DE SANTE		ELEVÉE
					ASSEZ FORTE
					MOYENNE
<ul style="list-style-type: none"> - <u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u> - Mettre en cohérence le sens des actions poursuivies par les différentes institutions autour d'une même situation - Prévoir un accompagnement social spécialisé disposant en outre d'un volet sanitaire et psychologique. - Recherche de solutions alternatives de logement avec accompagnement. Envisager le développement d'actions d'accompagnement spécifiques auprès du conjoint violent 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE
Unités	Quantités	Fréquence			DELAIS DE REALISATION
Nombre de situations traitées			Fréquence et suivi de l'accompagnement Taux d'inscription des pères dans ces mesures	Etape 1 : Etablir un cahier des charges précis des modalités d'accompagnement envisagées Etape 2 : Lancer un appel à projets sur ces accompagnements Etape 3 : Mise en œuvre de la réflexion, communication sur les orientations et évaluation à n+1	Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : 12 mois

Fiche n° 1.2.4. FEJ – action n°8		Adapter les réponses apportées en matière d’insertion des jeunes Objectif stratégique : mieux répondre		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04		
Pilote : Mission locale (appel à candidatures) Référent Projet : CG – E. BERNIER – Chargée de mission Insertion				Publics visés : 16- 25 ans confrontés à des difficultés d’insertion		
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES		COUTS		
Adapter les réponses aux besoins des jeunes qui sont confrontés à des difficultés croissantes et à des situations d’urgence de plus en plus nombreuses notamment dans le cadre de l’insertion professionnelle et du logement. Meilleure connaissance des partenaires, de leurs missions, de leurs compétences... Meilleure connaissance des dispositifs..		ASSOCIATIONS CONSEIL REGIONAL MISSIONS LOCALES EDUCATION NATIONALE – DDASS – DDPJJ – DDE – DSD DDTEFP				PRIORITE
						ELEVEE
						ASSEZ FORTE
						MOYENNE
<u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u>						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les actions aux besoins des jeunes ▪ Accompagnement des jeunes dans les dispositifs d’insertion pour favoriser leur autonomie ▪ Réponse plus large aux besoins d’accompagnement renforcé et individualisé des jeunes ▪ Répartition territorialisée des réponses sur l’ensemble du département ▪ Large maillage entre les différents acteurs de l’insertion des jeunes (missions locales, DDASS, CG, Conseil Régional, entreprises...) 						
ELEMENTS QUANTITATIFS D’EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D’EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE	
Unités	Quantités	Fréquence			DELAIS DE REALISATION	
			Nombre de projets éducatifs bloqués notamment pour des questions de logement		Etape 1 : Recensement de l’ensemble des actions mises en place pour l’insertion des jeunes Etape 2 : Adaption du dispositif d’insertion si besoin	
					Etape 1 : 6 mois Etape 2 : durée du schéma	

Fiche n° 1.2.5. FEJ – action n°9			Apporter une réponse spécifique a l'accueil de jeunes migrants Objectif stratégique : Mieux répondre		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04			
Pilote : CG – Marie Thérèse LEMAN – Adjointe au Responsable d'UTS d'Orléans Sud – chargée de la mission ASE Référent projet : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE					Publics visés : les jeunes mineurs migrants isolés			
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES		COUTS			
Disposer d'une réponse adaptée à un public émergent			INSTITUTIONS PUBLIQUES ASSOCIATIONS MISSIONS LOCALES DSD – DDASS - EDUCATION NATIONALE				PRIORITE	
							ELEVÉE	
							ASSEZ FORTE	
							MOYENNE	
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :								
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disposer d'une réponse adaptée à ce public dans les établissements, services sociaux et familles d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des différences culturelles, par l'adaptation des projets institutionnels et une formation du personnel • Réflexion autour du statut juridique • Soutien psychologique • Observation et formalisation d'un projet individuel • Relais d'insertion scolaire et professionnelle 								
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE		DELAIS DE REALISATION	
Unités	Quantités	Fréquence						
Nombre de projets institutionnels adaptés					Etape 1 : Mise en place d'un groupe de projet Etape 2 : élaboration d'une procédure de prise en charge Etape 3 : communiquer auprès des différentes institutions		Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : 12 mois	
Nombre de personnes formées								

Fiche n° 1.2.6. <i>FEJ – action n°10</i>		Améliorer les réponses auprès des jeunes en situation de délinquance		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : Service de l'Etat (à déterminer) Référent Projet :		Objectif stratégique : mieux répondre		Publics visés : les jeunes en situation de délinquance	
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES		COUTS	
Développer la mutualisation et la complémentarité des actions entreprises auprès de ces jeunes Développer l'offre d'insertion et de formation - Prévention de la récidive		DSD – PJJ – JUSTICE ETABLISSEMENTS ET SERVICES HABILITES ASSOCIATIONS		PRIORITE	
				ELEVÉE	
				ASSEZ FORTE	
				MOYENNE	
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître et répartir les capacités de prise en charge en hébergement sur les territoires ▪ Promouvoir les mesures de réparation pénale ▪ Redéployer des réponses sur l'ensemble du territoire départemental ▪ Rapprocher les institutions d'hébergement, d'accompagnement éducatif et de formation ▪ Développer l'offre d'insertion et de formation ▪ Disposer d'une convention cadre permettant une souplesse nécessaire à la mise en œuvre de projets adaptés 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE
Unités	Quantités	Fréquence			DELAIS DE REALISATION
			Taux de récidive		Etape 1 : Recensement des réponses actuelles Etape 2 : Mise en place d'un groupe de projet afin de définir les attendus en termes de passerelles Etape 3 : Conventionner
					Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : 12 mois

2^{ème} Orientation stratégique : Assurer l'efficacité du dispositif

L'objectif est de répondre par une offre de qualité aux besoins du public en lui garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire.

Objectifs stratégiques

- Adapter aux territoires (2.1.)
- Optimiser (2.2.)
- Promouvoir la réactivité (2.3.)
- Promouvoir la qualité (2.4.)

Fiche n° 2.1.1. FEJ – action n°11		Adapter les taux d'équipement en matière de places d'hébergement et de service Objectif stratégique : Adapter aux territoires		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : CG -Sévérine RAGON – Chef du service Tarification et Programmation Référent Projet : CG – J.P. RAYMOND – Directeur des Politiques Sociales				Publics visés : associations gestionnaires d'établissement et de services dans le cadre de l'ASE-PJJ	
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES		COUTS	
Selon l'offre disponible sur les territoires (Orléans, Montargis, Gien et Pithiviers), ajuster les taux d'équipement de places d'hébergement et de service en fonction des besoins recensés. Favoriser dans ce cadre une offre de proximité.		ASSOCIATIONS DDASS – PJJ – DSD		PRIORITE ELEVEE ASSEZ FORTE MOYENNE	
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU : <ul style="list-style-type: none"> - En termes de répartition géographique : déconcentration de places situées sur l'Agglomération orléanaise vers les territoires prioritaires retenus par le schéma conjoint, - Optimiser le maillage territorial et assurer un ajustement optimum des équipements proposés. Faciliter l'investissement des parents dans les différentes interventions éducatives et sociales. - Mieux répartir les réponses éducatives en veillant à les rapprocher du domicile des parents en vue de favoriser le travail éducatif - Dans l'idéal, les structures d'hébergement doivent se situer à proximité du domicile des parents en tenant compte de l'existence d'un plateau technique (CMPE et un établissement d'éducation spéciale); l'examen du réseau de transport constituera un aspect important de l'implantation des places 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence			
Places	Nombre de places par bassin de vie		Niveau de diversification des places par zone géographique	Etape 1 : Recenser les projets de création existants sur les différentes zones territoriales (projets déposés par les associations, prévisions institutionnelles actuelles) et les rapprocher des taux d'équipement actuels et prévisionnels Etape 2 : Identifier les places à redéployer en fonction des taux d'occupation actuels et des taux d'équipement projetés à 2010 Etape 3 : Mise en œuvre des programmations	Etape 1 : 1 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : Durée du schéma

Fiche n° 2.1.2. FEJ – action n°12		Diversifier les modes de prise en charge Objectif stratégique : Adapter aux territoires		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04				
Pilote : Association – Appel à candidatures Référent projet : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE				Publics visés : Enfants et familles relevant d’une mesure éducative				
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES	COUTS		PRIORITE			
Favoriser des réponses souples pour la mise en œuvre des projets individuels Mesurer la diversité d’accueil et d’accompagnement sur la base d’un plateau technique local (Bassin de vie)		ASSOCIATIONS DSD – PJJ -		ELEVÉE				
				ASSEZ FORTE				
				MOYENNE				
				DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la complémentarité entre suivi éducatif et soins spécialisés à domicile - Prendre en compte les besoins spécifiques de prise en charge des pré-adolescents et des adolescents - Favoriser le rôle préventif de l’internat en permettant des accueils temporaires et séquentiels - Favoriser les séjours de rupture - Identifier des réponses pour différents publics (adolescents, migrants, fratries) - Faciliter la prise en charge des publics en développant les projets communs inter établissement 				
ELEMENTS QUANTITATIFS D’EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D’EVALUATION (si déterminables)		MISE EN OEUVRE		DELAIS DE REALISATION	
Unités	Quantités	Fréquence						
					Etape 1 : Recenser les pistes à privilégier par bassin de vie Etape 2 : Afficher ces orientations dans le cadre de la révision des projets		Etape 1 : 6 mois Etape 2 : sur la durée du schéma	

Fiche n°2.2.1. FEJ – action n°13			Donner une nouvelle impulsion à la prévention spécialisée Objectif stratégique : optimiser		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04			
Pilote : CG - Say SIRISOUK – Chargé de mission Prévention Spécialisée Référent projet : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE					PUBLIC CIBLE Enfants -Jeunes et leur famille			
DEFINITION SUCCINCTE Garantir la cohérence du système éducatif dans son ensemble et sa continuité au profit du jeune qu'il soit dans sa famille, à l'école ou dans la rue. Renforcer le soutien aux communes dans la mise en place des actions de prévention de la délinquance sur leur territoire.			PARTENAIRES DDPJJ – DDJS - COMMUNES JUSTICE EDUCATION NATIONALE DISPOSITIFS INSERTION ASSOCIATIONS		COUTS			
					PRIORITE			
					ELEVEE			
					ASSEZ FORTE			
					MOYENNE			
<u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u> Réussir : - à traiter d'une manière plus précoce les phénomènes conduisant aux inadaptations et à la délinquance - à assurer une meilleure articulation entre les différents dispositifs oeuvrant dans le domaine de prévention, d'éducation, d'insertion et de sécurité.								
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE		DELAIS DE REALISATION	
Unités	Quantités	Fréquence						
			Nombre de situations repérées et traitées Impact sur le parcours du jeune Articulation et partenariat entre les différents dispositifs		Etape 1 Etablir un cahier des charges Etape 2 Conventionner avec les communes intéressées Etape 3 / Mise en œuvre du projet		Etape 1 : 2 mois Etape 2 : 4 mois Etape 3 :	

Fiche n° 2.2.2. <i>FEJ – action n°14</i>		Développer le partenariat avec le secteur hospitalier Objectif stratégique : optimiser		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : DDASS – N. LAPLANCHE – Référent Projet :				Publics visés : les enfants relevant à la fois d'une mesure éducative et d'un accompagnement de soins	
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES		COUTS	
Rapprocher l'accueil collectif à caractère social (ASE et PJJ) et la prise en charge sanitaire Mettre en place, par bassin de vie, un réseau d'intervenants du sanitaire et du social bien identifié Organiser et codifier dans des protocoles écrits les modalités des relais de prise en charge entre les deux secteurs		SECURITE SOCIALE ETABLISSEMENTS DE SANTE CAMSP ARH – DSD - PJJ		PRIORITE	
				ELEVEE	
				ASSEZ FORTE	
				MOYENNE	
<u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la capacité de réponse de la pédiatrie, pédo-psychiatrie et de la psychiatrie (accueil d'urgence, accueil de jour, hospitalisation séquentielle, répartition territoriale) ▪ Améliorer les conditions de sortie des établissements hospitaliers ▪ Rechercher une réponse plus réactive pour la prise en charge des adolescents ▪ Prévenir les situations de crise - Connaître la faisabilité d'une structure à tarification multiple assurant un soutien à la fois médical et éducatif 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE
Unités	Quantités	Fréquence	DELAIS DE REALISATION		
Nombre de protocoles signés					Réduction des délais de prise en charge
					Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 6 mois

Fiche n° 2.2.3. FEJ – action n°15			Renforcer le dispositif d'accueil familial Objectif stratégique : optimiser		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : CG – L.ALBUQUERQUE – responsable formation Ass Mat Référent projet : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE					Publics visés : enfants relevant d'une mesure éducative, accueillants familiaux	
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE ELEVÉE ASSEZ FORTE MOYENNE	
Identifier des places d'accueil spécifiques : -pour certains publics (placement familial thérapeutiques) -pour garantir l'accueil des fratries -en favorisant des accueils innovants s'inscrivant dans le champ de la prévention (relais parental, accueil familial périscolaire) - pour l'accueil des adolescents - en développant des accueils de types séquentiels			ACCUEILLANTS FAMILIAUX DSD - PJJ			
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre et renforcer la structuration du suivi de l'accueil familial avec l'unité de recrutement, de suivi et d'accompagnement mis en place en 2003 au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance ▪ Améliorer le soutien dispensé aux familles ▪ Renforcer le suivi des jeunes ▪ Adapter les formations continues aux spécificités des accueils ▪ Disposer de places spécifiques pour les publics suivants : nourrissons, accueil mère enfants 						
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE		DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence				
				Etape 1 : Mettre en place un groupe de projet afin de définir les spécificités de chaque type d'accueil et d'identifier précisément les besoins Etape 2 : Favoriser expérimentation d'accueils innovants et en assurer l'évaluation Etape3 : définir les axes de formations complémentaires à développer	Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : 12 mois	

Fiche n°2.3.1. FEJ – action n°16		Mettre en place un tableau de bord départemental sur les capacités d'accueil de la petite enfance		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : CG- M.E. LEMAIRE – Chef de mission PMI Référent projet : CG – J.P. RAYMOND – Directeur des Politiques Sociales		Objectif stratégique : promouvoir la réactivité		Publics visés : Parents et enfants de moins de 6 ans	
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE	
Réflexion sur la mise en place d'outils permettant aux familles de trouver des modes de garde voir une scolarisation adaptée à leurs besoins		CAF - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - DSD EDUCATION NATIONALE – CCAS – ASSOCIATIONS GERANT LES STRUCTURES D'ACCUEIL DDJS (POUR LES CLSH)		ELEVÉE ASSEZ FORTE MOYENNE	
<u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser l'offre et la demande (commission départementale de l'accueil des jeunes enfants instituée par le décret 2000-762 du 01-08-2000) - Privilégier la qualité de l'accueil (projet établissement, contrat d'accueil, suivi et contrôle des structures) - Analyser le besoin spécifique d'accueil périscolaire en lien avec les mairies et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports - Permettre l'accueil des enfants requérant une attention particulière en lien avec les CCAS - Recenser le niveau de la scolarisation des 2 ans : localisation 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence			
Statistiques annuelles Listes d'attente dans les structures				Etape 1 : Identification précise des partenaires et des territoires Etape 2 : Modalités de fonctionnement du tableau de bord Etape 3 : Mise en œuvre et actualisation	Etape 1 : 3 mois Etape 2 : 12 mois Etape 3 : durée du schéma

Fiche n° 2.3.2. <i>FEJ – action n°17</i>			Réviser le tableau de bord départemental sur les capacités et places disponibles et réguler les admissions		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04
Pilote : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE Référent projet : CG – J.P. RAYMOND – Directeur des Politiques Sociales			Objectif stratégique : promouvoir la réactivité		Publics visés : institutions et services habilités CG et PJJ
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES		COUTS
Outil relatif aux capacités et places disponibles des établissements et services de l'enfance qui permette une lecture instantanée des disponibilités du dispositif			INSTITUTIONS ET SERVICES HABILITES ASE – PJJ		
					PRIORITE
					ELEVEE ASSEZ FORTE MOYENNE
					DISPOSITIF LOI 2002 – 2
<u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer, en temps réel, d'une lisibilité sur les capacités et les places disponibles au regard des habilitations des établissements - Cet outil est à relier à l'application de la loi du 2 janvier 2002 (lisibilité sur la capacité, sur la spécificité...) et les possibilités de réponse aux besoins - Parallèlement, une réflexion sur la spécificité des structures sera conduite en vue d'une adaptation aux besoins 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE
Unités	Quantités	Fréquence			DELAIS DE REALISATION
Situations d'urgence		Annuelle	Situations d'urgence		Etape 1 : Identification précise des partenaires Etape 2 : Modalités de fonctionnement du tableau de bord Etape 3 : Mise en œuvre
			Situations sans solution d'accueil ou d'accompagnement		
					Etape 1 : 1 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : 6 mois

Fiche n° 2.3.3. <i>FEJ – action n°18</i>			Mettre en place un tableau de bord départemental sur les capacités d'accueil dans le cadre des dispositifs d'urgence		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : DDASS – Référent Projet :			Objectif stratégique : promouvoir la réactivité		Publics visés : Parents avec enfant ou jeune majeur (-25 ans) sans enfant	
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE	
Réflexion sur la mise en place et/ou la mutualisation d'outils permettant de connaître les spécificités et les disponibilités des places d'urgence en fonction des types de situations			ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DSD – DDASS – PJJ		ELEVÉE	
					ASSEZ FORTE	
					MOYENNE	
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :						
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les dispositifs à même de répondre à une situation d'urgence, et en définir les spécificités pour les parents avec enfant ou jeune majeur (- 25 ans) sans enfant - Disposer en temps réel, d'une lisibilité sur les capacités et les places disponibles en fonction des types de situations 						
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE	
Unités	Quantités	Fréquence			DELAIS DE REALISATION	
Situations d'urgence		Annuelle	Situations d'urgence		Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 12 mois Etape 3 : 6 mois	
					Etape 1 : Identification précise des dispositifs et des partenaires en fonction des types de situations Etape 2 : Modalités de fonctionnement du tableau de bord Etape 3 : Mise en œuvre opérationnelle (internet)	

Fiche n° 2.3.4. FEJ – action n°19		Définir un protocole d'accueil d'urgence et d'accueil immédiat		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE Référent projet : CG – J.P. RAYMOND – Directeur des Politiques Sociales		Objectif stratégique : promouvoir la réactivité		Publics visés : Professionnels, enfants et jeunes en grande difficulté	
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES		COUTS	
Rédiger un protocole d'accueil d'urgence et d'accueil immédiat définissant les procédures de placement ainsi que les places dédiées à ces types d'accueil		ASSOCIATIONS JUSTICE – PJJ - DSD		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
				PRIORITE	
				ELEVEE	
				ASSEZ FORTE	
				MOYENNE	
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un accueil immédiat des enfants et des adolescents pour lesquels une solution d'hébergement est recherchée en urgence ▪ Une meilleure fluidité et réactivité du dispositif ▪ Une diminution des accueils par défaut ▪ Une meilleure répartition des places d'urgence dans le dispositif (renvoi aux projet d'établissements) 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE
Unités	Quantités	Fréquence			DELAIS DE REALISATION
			Etape 1 : Recueil des procédures existantes dans d'autres départements Etape 2 : Définition d'un protocole Loiret, et détermination de délais-cibles de prise en charge Etape 3 : Mise en place d'une commission de suivi d'application du protocole		Etape 1 : 2 mois Etape 2 : 6 mois Etape 3 : Durée du schéma

Fiche n° 2.4.2. FEJ – action n°21			Elaborer une charte de l'accueil familial		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : CG – F. FLEURY – psychologue Mission ASE Référent projet : CG – J.P. RAYMOND – Directeur des Politiques Sociales			Objectif stratégique : promouvoir la qualité		Publics visés : Tous publics accueillants familiaux	
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE ELEVÉE ASSEZ FORTE MOYENNE	
Elaborer une charte de l'accueil familial commune aux secteurs de l'enfance, du handicap et de la gérontologie. Démarche Qualité visant à définir les procédures (agrément, formation...) et à préciser les attendus de chaque intervenant (Famille...)			ACCUEILLANTS FAMILIAUX FAMILLES DSD – DDASS – PJJ	Selon les attendus qualitatifs définis		
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Professionnaliser l'accueil familial ▪ Etablir des passerelles plus souples entre les différents modes d'accueil ▪ Attractivité du métier ▪ Labelliser les accueillants familiaux 						
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence				
Nombre de candidatures			Respect des nouvelles procédures Satisfaction des accueillants familiaux	Etape 1 : Mise en place d'un groupe de projet chargé de définir une charte globale Etape 2 : Engager les actions : ajustement des procédures Etape 3 : Communiquer	Etape 1 : 12 mois Etape 2 : durée du schéma Etape 3 : durée du schéma	

Fiche n° 2.4.3. FEJ – action n°22			Engager une démarche qualité dans les établissements et services		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04
Pilote : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE Référent projet : CG – S. RAGON – Chef du service tarification et programmation			Objectif stratégique : promouvoir la qualité		Publics visés : Intervenants du secteur Enfance et institutions
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE
Définir des critères de qualité du fonctionnement Déterminer des outils communs d'évaluation à partir : <ul style="list-style-type: none"> - Des pratiques départementales - Des références nationales - Des procédures d'habilitation Etudier les mises en place d'une labellisation des prestations			DDPJJ – DDASS – DSD - EDUCATION NATIONALE		ELEVEE ASSEZ FORTE MOYENNE Dispositif loi 2002 – 2
<u>DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :</u> Développer la notion d'évaluation en vue d'un meilleur service en direction des publics accueillis dans les établissements Réaliser l'auto-évaluation prévue dans la loi 2002.2 au niveau des établissements et services et l'évaluation extérieure Evaluer les actions institutionnelles entreprises					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE
Unités	Quantités	Fréquence			DELAIS DE REALISATION
Rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe			Etape 1 : Mise en place d'une commission départementale (établissements, services, financeurs) Etape 2 : Elaboration d'un référentiel commun d'objectifs et d'évaluation Etape 3 : Etudier les possibilités de labellisation		Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 12 mois Etape 3 : durée du schéma

3^{ème} Orientation stratégique : travailler en synergie pour une meilleure efficacité du dispositif

Par cette orientation, l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le dispositif Enfance-Famille et Jeunesse s'engagent à renforcer leur partenariat en vue de mener une politique concertée

Objectifs stratégiques

- Connaître pour agir (2.1.)
- Evaluer et adapter (2.2.)

Fiche n° 3.1.1. FEJ – action n°23		Mettre en place des outils partagés d'information et de communication Objectif stratégique : connaître pour agir		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04	
Pilote : DDASS Référent Projet :				Publics visés : Professionnels de l'enfance famille jeunesse	
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE	
Mise en place d'outils : – Répertoire de l'ensemble des partenaires et de leurs missions – Répertoire des professionnels de santé – Référentiel dans le cadre de la prévention précoce		ASSOCIATIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES - DSD SERVICES DE L'ETAT RESEAUX PROFESSIONNELS	<i>Temps mobilisé</i> <input type="checkbox"/>	ELEVÉE ASSEZ FORTE MOYENNE	
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU : <ul style="list-style-type: none"> – Connaissance des partenaires (institutions, structures, associations, établissements publics...), de leurs missions, de leurs compétences – Meilleure connaissance des dispositifs et amélioration de la réponse aux besoins des familles – Utilisation des technologies de l'information (internet...) – Culture commune à partir de la construction d'un référentiel de la prévention précoce 					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence			
Outils Partenaires Connexions		Annuelle	Diversité des réponses au sein des projets	Etape 1 : Recensement des répertoires existants, des partenaires de leurs missions Etape 2 : Elaboration des répertoires (périmètre) et du référentiels Etape 3 : Diffusion et mise à jour	Etape 1 : 6 mois Etape 2 : 12 mois Etape 3 : mise à jour annuelle

Fiche n° 3.1.2. FEJ – action n°24		Mettre en place une observation partagée du dispositif Famille, Enfance et Jeunesse		Date de dernière mise à jour 19 avr. 04	
Pilotes : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE // S. LEGRAND – Chargée d'études – Service Evaluation, Méthodes et Prospective Référent projet : CG – J.F. KERR – Chef de Mission ASE				Objectif stratégique : connaître pour agir	
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES		COUTS	
Se doter d'outils d'analyse et de pilotage partagés en vue d'aider à la décision et évaluer les orientations retenues Maintenir une dynamique de concertation avec les acteurs du dispositif		DSD – DDPJJ - EDUCATION NATIONALE ODAS			
				PRIORITE	
				ELEVEE	
				ASSEZ FORTE -MOYENNE	
				Dispositif loi 2002 – 2	
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :					
– d'une meilleure connaissance des publics, de leur évolution et de l'impact des prises en charge développées dans les domaines : <ul style="list-style-type: none"> ○ parcours des mineurs pris en charge par l'ASE et la PJJ ○ l'enfance en danger ○ l'observation des enfants ne bénéficiant ou risquant de ne bénéficier d'aucune prise en charge (scolarité, soin, éducation spéciale) ○ sorties des dispositifs (18 – 25 ans) ○ ... – Appréhender l'impact des actions menées en évaluant les politiques publiques					
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE
Unités	Quantités	Fréquence	DELAIS DE REALISATION		
Etudes menées Fiches action du schéma	1 par an	Annuelle	Etape 1 : <i>Expérimentation sur l'observation Enfance en Danger</i> - mise en place d'un groupe de réflexion sur le domaine concerné Etape 2 : Réflexion sur les indicateurs pertinents à suivre Etape 3 : choix de l'organisation (qui – quoi – comment et quand)		Etape 1 : Expérimentation Etape 2 : selon les études Etape 3 : annuelle sur la durée du schéma

Fiche n° 3.2.1. FEJ – action n°25			Suivre la mise en œuvre du schéma départemental		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04			
Pilotes : DDASS – A. GUEGUEN - // CG – S. SOBIEPANEK Référents Projets : CG – M. DARDELIN // DDASS – L. PARAIRE			Objectif stratégique : Evaluer et adapter		Publics visés : Institutions publiques et partenaires du secteur Enfance Famille Jeunes			
DEFINITION SUCCINCTE			PARTENAIRES		COUTS			
Mettre en place un suivi partagé et régulier du schéma départemental sur un mode itératif			INSTITUTIONS ASSOCIATIONS				PRIORITE	
							ELEVEE	
							ASSEZ FORTE	
							MOYENNE	
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU :								
<ul style="list-style-type: none"> – Suivi partagé (Réunion des commissions thématiques en vue d'évaluer le degré d'atteinte des fiches actions, proposition d'ajustements) – Suivi régulier (Mise en place d'une journée départementale de l'enfance famille jeunes une fois par an, poursuite de la concertation et de la mobilisation des acteurs, évaluer le niveau de mise en œuvre du schéma départemental au vu des fiches actions réalisées par rapport à leur programmation) – Processus itératif (Remontée d'information auprès du comité de pilotage, Production d'un rapport annuel). 								
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)			ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		MISE EN ŒUVRE		DELAIS DE REALISATION	
Unités	Quantités	Fréquence						
Degré de réalisation des actions					Etape 1 : Pérennisation des commissions thématiques Etape 2 : Mise en place d'une journée départementale		Etape 1 : 1 fois par an sur la durée du schéma Etape 2 : 1 fois par an sur la durée du schéma	

Fiche n°3.2.2. FEJ – action n°26		Optimiser et partager les procédures de contrôle		Date de dernière mise à jour : 19 avr. 04
Pilote : DDASS - A. GUEGUEN – Inspecteur principal coordinateur du service politiques de santé Référent de projet :		Objectif stratégique : Evaluer et adapter		Publics visés : Institutions publiques et partenaires du secteur Enfance Famille Jeunesse
DEFINITION SUCCINCTE		PARTENAIRES	COUTS	PRIORITE
Définir des procédures communes de contrôle Identifier un réseau de correspondants mobilisables en urgence dans les services de l'Etat et du Conseil Général concernés Partager et harmoniser les outils existants destinés à lutter contre la maltraitance dans les établissements Elaborer un programme annuel partagé de contrôle des institutions et services ayant une double habilitation.		DRASS/MRICE DDPJJ – DSD - DDASS		ELEVEE ASSEZ FORTE MOYENNE
DESCRIPTION DU RESULTAT ATTENDU : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance du fonctionnement des institutions - Repérer et éviter les risques de maltraitance institutionnelle - Améliorer la qualité de prise en charge des usagers 				
ELEMENTS QUANTITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)		ELEMENTS QUALITATIFS D'EVALUATION (si déterminables)	MISE EN ŒUVRE	DELAIS DE REALISATION
Unités	Quantités	Fréquence		
Degré de réalisation des actions			Annuelle dès 2004	Durée du schéma